

Notre politique anti-harcèlement pour les enfants et les adolescents

Le British Council estime que tous les enfants et les adolescents apprenants ont droit à un environnement d'apprentissage sûr et sain. Le personnel, les parents et élèves ont l'obligation de promouvoir le respect mutuel, la tolérance et l'acceptation dans le cadre de notre politique d'égalité, de diversité et d'inclusion.

Le British Council ne tolère aucun comportement qui porte atteinte à la sécurité ou au bien-être d'un jeune apprenant.

Un élève ne doit pas intimider ou harceler un autre par des mots ou des actions, que ce soit en ligne ou en présentiel. Ce comportement inclut le contact physique direct, tel que frapper, pousser ou bousculer ; les agressions verbales, telles que les menaces, les taquineries ou les injures, l'isolement social, le partage ou la manipulation d'images, que ce soit en ligne ou dans des contextes de face-à-face.

Le British Council attend des élèves, des parents et/ou du personnel qu'ils signalent immédiatement tout incident d'intimidation à l'enseignant, au responsable de service, à l'assistant des jeunes apprenants ou à l'équipe de [protection de l'enfance](#).

Chaque plainte pour intimidation fera l'objet d'une enquête rapide. Cette politique s'applique aux élèves dans les locaux du British Council ou dans les locaux des écoles partenaires, pendant les pauses et pendant les autres activités du British Council, par exemple les excursions, les visites ou les concours.

Afin de réduire et d'éliminer l'intimidation dans nos centres d'anglais, le British Council fournit une formation ou du matériel de développement du personnel sur la prévention de l'intimidation et cultive l'acceptation et la compréhension chez tous les élèves afin de maintenir un environnement d'apprentissage sûr, sain et inclusif.

Les professeurs doivent discuter de cette politique avec leurs élèves de manière adaptée à leur âge et leur assurer qu'aucune forme d'intimidation ne sera tolérée. Les apprenants qui se livrent à des actes d'intimidation sont en violation de cette politique et de la politique de comportement et sont soumis à des mesures disciplinaires, à des plans d'amélioration du comportement et, en dernier ressort, à la possibilité d'une expulsion.

Le code de conduite anti-intimidation des jeunes apprenants inclut, mais ne se limite pas à :

- Tout jeune apprenant qui se livre à des brimades peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion.

-
- Ils sont tenus de signaler immédiatement tout incident d'intimidation à leur professeur, à l'assistant des jeunes apprenants ou à l'équipe de protection de l'enfance et de sauvegarde.
 - Ils peuvent compter sur le personnel pour enquêter rapidement et de manière professionnelle sur chaque plainte pour intimidation.
 - Les enquêtes se feront en français ou en anglais, selon la préférence des parents et des apprenants.
 - Les actions visant à prévenir l'intimidation comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :
 - Tous les membres du personnel, les jeunes apprenants et leurs parents ont accès à cette politique interdisant l'intimidation et le harcèlement sur notre site Internet et autres documents imprimés : au début de l'année scolaire, dans le cadre du carnet du jeune apprenant et des informations destinées aux parents.
 - Notre centre d'anglais contactera les parents des jeunes apprenants qui seraient impliqués dans des incidents d'intimidation ou de harcèlement et fixera une date pour une première réunion afin de discuter de la marche à suivre pour résoudre le conflit.
 - Notre centre d'anglais fait des efforts raisonnables pour garder un rapport d'intimidation et les résultats de l'enquête aussi confidentiels que possible, mais en cas d'allégations sérieuses, les autorités seront contactées.
 - Le personnel qui est témoin d'actes d'intimidation doit prendre des mesures immédiates pour signaler et/ou intervenir cpfrance@BritishCouncil.org
 - Les personnes qui sont témoins ou qui subissent des actes d'intimidation sont fortement encouragées à signaler l'incident ; ce signalement n'aura aucune incidence sur la cible ou les témoins.
 - Nous célébrons la semaine britannique de lutte contre les brimades.
 - Nous respectons et suivons les directives de l'Education nationale sur la lutte contre le harcèlement.

Pour prévenir les brimades, nous nous sommes données comme objectif d'intégrer des sujets anti-brimades dans le programme scolaire, le cas échéant.

Il s'agit d'une étape importante dans la promotion de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion, dans le développement de nouveaux modes de communication, de compréhension et d'acceptation des différentes valeurs et cultures au sein de la communauté du British Council, et cela contribue à garantir un environnement d'enseignement et d'apprentissage sûr et sain.